RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023
****
PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14 **Conseillers présents 13** **Quorum 7**	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 4/12/2023	

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Mickaël DELAHAYE, Loïc JORRÉ et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023
2. Eglise travaux
3. Projet micro-crèche et bornage
4. Budget commune : décision modificative
5. Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2023-2024
6. Convention antenne Orange
7. Délégation du Maire
8. Tarif location salle de la mairie suite sépulture
9. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 26 octobre 2023.

2- Eglise travaux

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil le devis de la société Gougeon concernant la remise en état du cadran de l'église pour un montant total de 1 107,60€ TTC.
Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Gougeon pour un montant total de 1 107,60€ TTC.

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil les subventions prévisionnelles pour les travaux de l'église :
Pour un prévisionnel de travaux de 90 409,00 € HT, les subventions attribuées seraient les suivantes :

- Etat DETR : 23 964,80 €
- REGION : 27 123,00 €
- DEPARTEMENT : 16 048,00 €
  - ⇨ **Total : 67 135,80 € soit 74,25 % de subvention suivant le prévisionnel.**

3- Projet micro-crèche et bornage

Lors du dernier conseil municipal du 26 octobre 2023, le conseil avait validé de vendre une partie du terrain proche de l'école situé derrière les maisons Mayenne Habitat, à 50€ TTC/m² à la société les P'tits Babadins qui porte des projets de micro-crèche.
Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil les différentes propositions de construction ainsi que le devis de la société Kaligeo pour le bornage du projet de micro-crèche à la charge de la commune d'un montant de 1 194€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide :

- **le projet de micro-crèche de la société les P'tits Babadins sur la commune,**
- **le projet avec un modèle de toit en pente (non plat) et un parement de façade de type crépi ou enduit à l'image des constructions locales,**
- **le devis de la société Kaligeo pour le bornage du projet de la micro-crèche d'un montant de 1 194€ TTC à la charge de la commune.**

4- Budget commune : Décision modificative

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil une décision modificative n°2 sur le budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
7392221	FPIC	400,00 €	
6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale		10 400,00 €
DM N° 2		10 400,00 €	10 400,00 €
Pour mémoire BP 2023 Fonctionnement		1 558 433,54 €	1 558 433,54 €
pour mémoire DM N° 1		- €	- €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 2		1 568 833,54 €	1 568 833,54 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2023 Investissement		2 037 690,63 €	2 037 690,63 €
Pour mémoire DM N°1		- €	- €
Total section investissement après DM N° 2		2 037 690,63 €	2 037 690,63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative n°2.

5- Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2023-2024

Aurore BIBRON, Adjointe au Maire, présente une évaluation du coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2022/2023.

L'objectif de ce calcul est de recouvrir les frais de scolarité pour l'année 2023/2024 auprès des communes dont les enfants scolarisés ne résident pas à Commer et d'évaluer les charges de structure. Le coût global annuel de fonctionnement est de 106 808,83€.

Aurore BIBRON propose au conseil d'appliquer le coût moyen départemental dans les écoles publiques de la Mayenne pour l'année 2022/2023 et 2023/2024 qui est de 1 472€ pour un enfant en classe de maternelle et de 431€ pour un enfant en classe élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le coût de fonctionnement pour un élève qui s'élève à 1 472€ pour un enfant de maternelle et 431€ pour un élève de classe élémentaire pour les années scolaires 2023/2024.

6- Convention antenne Orange

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que la société Valocîme proposait à la commune un contrat de reprise de nos différents baux concernant la redevance annuelle de nos antennes (Free et Orange).
Après échanges avec les différents partenaires, le changement de partenaire n'apporterait pas de garanties jugées suffisantes pour assurer la continuité à long terme des baux avec les opérateurs.
Une contre proposition de la société ATC avec une extension de site de 20m2 permettrait une réévaluation du bail significative et une indexation de loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de donner suite à la nouvelle proposition de la société ATC conformément à la proposition émise par la société.

7- Délégation du Maire

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil que pour des raisons pratiques de signature, il est nécessaire de repréciser l'attribution d'une délégation permettant d'assurer les dépenses d'opérations courantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, reprécise et valide l'attribution à Monsieur le Maire d'une délégation à hauteur de 5 000€ concernant les dépenses d'opérations courantes.

8- Tarifs location de la salle de la mairie suite sépulture

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil qu'il est nécessaire d'étendre les conditions de mise à disposition de salle dans le cadre des sépultures des Commérois.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le prêt de la salle avec cuisine inclus pour toute sépulture d'un résident Commérois. Le ménage de la salle reste assuré par les utilisateurs.

9- Questions diverses

❖ Subvention AFN

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 195€ pour l'AFN.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la subvention d'un montant de 195€ pour l'AFN.

❖ Prise en charge d'un enfant scolarisé en classe ULIS

Une participation d'un montant de 431 € est demandée par l'école Ste Anne-St Joseph de Mayenne pour un enfant Commérois scolarisé en classe élémentaire ULIS à Mayenne. Cette participation est demandée dans le cas où la collectivité n'offre pas cette spécialité d'enseignement sur son territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation de 431 € pour la scolarisation d'un enfant en classe ULIS à l'école Saint Anne –Saint Joseph de Mayenne.

❖ Tarif supplémentaire Relais santé

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que certains praticiens ont fait la demande pour des locations occasionnelles d'un local de notre Relais Santé. Cette tarification n'existe pas actuellement. Après concertation avec les élus, il est proposé un tarif de 30€ la journée, le ménage devant être assuré par l'utilisateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le tarif de 30€ la journée pour des locations exceptionnelles au Relais Santé, le ménage devant être réalisé par l'utilisateur après utilisation.

❖ **Droit de Préemption Urbain : 6 rue de la gare et 6 Le Clos des Tisserands.**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour les biens sis au 6 rue de la Gare et 6 Le Clos des Tisserands.

❖ **Tarifs cantine : Revalorisation des tarifs**

Aurore BIBRON, Adjointe au Maire, soumet la question des nouveaux tarifs applicables pour la restauration au 1er janvier 2024. Après concertation des élus, il est proposé une sensible réévaluation sans toutefois atteindre le coût lié à l'inflation pour protéger au mieux les familles.

	Tarifs actuels		Tarifs au 01/01/2024	
Tarifs cantine en €	**Commune**	**Hors commune**	**Commune**	**Hors commune**
Repas scolaire	4,35€	5,75€	4,45€	5,85€
Repas agents communaux	5,65€	/	5,75€	/
Repas adultes	6,85€	/	6,95€	/
Repas adultes + 70ans	5,75€	/	5,85€	/

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les nouveaux tarifs de restauration à partir du 01/01/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE